MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2025 à MÉAUTIS



Secrétaire de séance : Jean MORIN

DÉLIBÉRATION

CS 2025/63 Fonction publique — Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale — Création d'un poste non permanent - Création d'un poste non-permanent d'un(e) conservateur/trice de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et Adriennerie à temps complet (35H00/35H00) sur le grade de conservateur du patrimoine à compter du 1er novembre 2025, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 juin 2025 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 juin 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Maryse LE GOFF), Benoît **FIDELIN**, Jean **MORIN**, Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélie GIGAN*), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin — *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Samuel HARDY (La Meauffe), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville), Stéphanie MAUBÉ (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Yann MOUCHEL (Varenguebec — pouvoir de Valérie TORTEL), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Jean-Louis **HARDY** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Christèle Castelein, Patricia Gady-Duquesne, Maryse Le Goff Martine Lemoine, Thierry Letouzé



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERYADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Louis LECAPLAIN (Grandcamp-Maisy — *voix consultative*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Yves HUET (Gonfreville), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Aurélien MARION (Appeville), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Marianne TAP (Hémevez — *voix consultative*), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Dézert), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean-Philippe **DESLANDES** (Conservatoire du littoral), Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg), Philippe **LAURENT** (Chambre de Métiers de la Manche), Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Guillaume **BARRON** (Directeur de la DDTM de la Manche),

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Nicolas FILLOL, Arnaud FEREY

Nombre de votants : 25 membres + 5 pouvoirs Soit un quorum de 30 membres sur 58

CS 2025/63 Fonction publique — Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale — Création d'un poste non permanent - Création d'un poste non-permanent d'un(e) conservateur/trice de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et Adriennerie à temps complet (35H00/35H00) sur le grade de conservateur du patrimoine à compter du 1er novembre 2025, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24,

Vu le décret 88-145 modifié,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) d'un(e) conservateur/trice de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et Adriennerie sur le grade de conservateur du patrimoine à compter du 1er novembre 2025, et pour une durée de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, afin d'élaborer, mettre en œuvre, évaluer le plan de gestion et gérer au plan administratif et financier la réserve.

Cette mission se décline autour des axes suivants :

- Élaborer, mettre en œuvre des opérations de gestion ;
- Élaborer et mettre en œuvre des protocoles de suivi scientifiques ;
- Rechercher des partenariats scientifiques ;
- Assurer la surveillance du site (état du site, clôtures, équipements, détritus, suivi des conventions agricoles...);
- Assurer la communication et l'accueil du public ;
- Renseigner et exploiter les bases de données :
- Réaliser le bilan annuel et le rapportage au Comité Consultatif ;



Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20250611-DELIB_CS2025_63-DE Date de télétransmission : 08/07/2025 Date de réception préfecture : 08/07/2025

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- Participation aux opérations de suivi et d'amélioration des connaissances ;
- Intervenir ou conduire des formations auprès de divers publics ;
- Élaborer, participer à l'édition de documents scientifiques et pédagogiques.

Cet emploi non-permanent sera pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat de projet à temps complet (35H00/35H00) sur le fondement de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de conservateur du patrimoine au regard de ses qualifications et du régime indemnitaire afférent.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) d'un(e) conservateur/trice de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et Adriennerie sur le grade de conservateur du patrimoine à compter du 1er novembre 2025, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de conservateur du patrimoine au regard de ses qualifications et du régime indemnitaire afférent.
- ADOPTE les modifications du tableau des emplois et des effectifs ainsi proposées.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2025 et seront inscrits au budget 2026.
- AUTORISE le président à signer les documents afférents au dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Transmis en préfecture le 8 juillet 2025

Benoît FIDELIN,

Président du Parc naturel régional

des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Pous d'Ouve BP 137
Saint-Oòn (Gray)
50500 CARENTAN-LES MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - into@parc-cotentin-bessin.fr

